

Violence conjugale

Aggression sexuelle

**L'Harcèlement criminel
(Traque)**

Traite des personnes



www.victimserviceswawa.ca

Les services aux victimes de Wawa et sa région a
préparé cette publication pour vous appuyer
dans ce moment de besoin.

Domestic Violence

Sexual Assault

**Criminal Harassment
(Stalking)**

Human Trafficking



www.victimserviceswawa.ca

Wawa & Area Victim Services has put
together the following information to assist
you in your time of need.



Les services aux victimes est un programme communautaire sans but lucratif qui fournit des services de soutien pratique et émotionnel aux victimes d'actes criminels, de circonstances tragiques et de catastrophes, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par année.

Nous fournissons une assistance aux victimes : d'introduction par effraction, d'avis de décès, de violence familiale, de mauvais traitements envers les aînés, d'homicide, de vol, d'agression sexuelle, de mort subite incluant SMSN, de suicide, etc.

SERVICES OFFERTS AUX VICTIMES :

1. Soutien émotionnel

- L'occasion de s'épancher et de partager ses sentiments
- L'identification d'options et de choix
- De l'appui pour obtenir de l'aide
- Un sentiment d'assurance que la victime n'est pas seule

2. Aide pratique

- Soutien sur les lieux
- Transport
- Accompagnement
- Plan de sécurité personnalisé
- Indemnisation des victimes d'actes criminels
- Aide financière

3. Services d'aiguillage pour un soutien continu

- De l'information sur des services appropriés est offerte.
- De l'encouragement pour aller chercher de l'aide.

4. Suivis

- D'autres renvois et d'aiguillage, au besoin.
- Des suivis par téléphone pour assurer que la planification sécuritaire et l'information soient aussi à jour que possible.

Victim Services is a community based, not for profit agency that offers practical and emotional response service to victims of crime, tragic circumstances and disaster, 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year.

We provide assistance for: Break & Enter, Death Notification, Domestic Violence, Elder Abuse, Homicide, Robbery, Sexual Assault, Sudden Death including SIDS, Suicide, etc...

SERVICES OFFERED TO VICTIMS:

1. Emotional Support:

- Opportunity to vent and have feelings validated
- Identification of options and choices
- Assistance in gathering support
- Reassurance for the victim that he/she is not alone

2. Practical Assistance

- On Scene Support
- Transportation
- Accompaniment
- Individualized Safety Planning
- Criminal Injuries Compensation
- Financial Aid

3. Referrals for Ongoing Support

- Information on appropriate services available.
- Encouragement to seek services available.

4. Follow-up

- Further referrals as appropriate.
- Telephone follow-up to ensure safety planning and information is as current as possible.

What is Domestic Violence?

Domestic violence and abuse can happen to anyone, yet the problem is often overlooked, excused, or denied. This is especially true when the abuse is psychological rather than physical. Noticing and acknowledging the signs of an abusive relationship are the first steps to ending it. No one should live in fear of the person they love. Domestic violence and emotional abuse are behaviours used by one person in a relationship to control the other. Partners may be married, heterosexual, gay, lesbian, living together, separated or dating.

What is Sexual Assault?

Sexual Assault is defined as an assault of a sexual nature that violates the sexual integrity of the victim. The Supreme Court of Canada held that the act of sexual assault does not depend solely on contact with any specific part of the human anatomy but rather the act of a sexual nature that violates the sexual integrity of the victim. When investigating a sexual assault, there are certain relevant factors to consider:

- The part of the body touched
- The nature of the contact
- The situation in which the contact occurred
- The words and gestures accompanying the act
- All other circumstances surrounding the act
- Any threats that may or may not be accompanied by force

The *victim* of the sexual assault can be male or female and the *attacker* can be of the *same sex* as the victim. A spouse may be charged with sexual assault upon the other spouse.

In Canada there is no statute of limitations on sexual assault.

Qu'est-ce que la violence en milieu familial?

La violence conjugale et l'agression peuvent arriver à n'importe, cependant ce problème est souvent ignoré, excusé ou nié. Ceci est particulièrement vrai lorsque l'agression est psychologique au lieu de physique. Remarque et reconnaître les signes d'une relation agressive sont les premières étapes pour y mettre fin. Personne ne devrait vivre dans la crainte d'une personne qu'elle aime. La violence conjugale et la violence psychologique sont des comportements utilisés par une personne qui est dans une relation pour contrôler l'autre. Les partenaires sont mariés, hétérosexuels, homosexuels, lesbiennes, vivant ensemble, séparés, ou dans une relation de fréquentations.

Qu'est-ce que sexuel?

L'agression sexuelle est définie comme une agression à caractère sexuel qui contrevient à l'intégrité d'une victime. La Cour suprême du Canada a affirmé que l'action d'agression sexuelle ne dépend pas seulement d'un contact à un endroit précis sur le corps de l'humain, mais plutôt que le geste est à caractère sexuel et qu'il contrevient à l'intégrité sexuelle de la victime. Durant les enquêtes portant sur l'agression sexuelle, il existe des facteurs pertinents à considérer :

- La partie du corps touchée
 - La nature du contact
 - La situation dans laquelle le contact a eu lieu
 - Les paroles et les gestes qui ont accompagné l'acte
 - Toutes les autres circonstances entourant l'acte
- La *victime* d'une agression sexuelle peut être un homme ou une femme et l'*agresseur* peut être du *même sexe* que la victime. Une conjointe ou un conjoint peut être accusé d'agression sexuelle envers sa conjointe ou son conjoint.

Il n'existe aucune loi de délai de prescription en matière d'agression sexuelle au Canada.

Qu'est-ce que l'harcèlement criminel?

Vous êtes traqué lorsqu'une personne vous surveille, vous poursuit et vous harcèle de façon répétée, vous faisant ainsi sentir apeurée et anxieuse. Un harcelleur peut être une personne que vous connaissez, un ex-petit ami ou une ex-petite amie ou un étranger. Même si la définition juridique varie, voici quelques exemples qu'un harcelleur peut faire :

- Se présenter, sans invitation, chez vous ou sur votre lieu de travail.
- Vous envoyer des textes, courriels et messages téléphoniques non désirés.
- Vous laisser des articles non désirés comme des cadeaux ou des fleurs.
- Se servir des sites de réseautage social et de la technologie pour vous trouver.
- Répandre des rumeurs à votre sujet par Internet.
- Vous faire des appels non sollicités.
- Attendre à des lieux que vous fréquentez.
- Endommager votre domicile, votre véhicule ou d'autres biens.

Qu'est-ce que la traite de personnes?

La traite de personnes est la traite des êtres humains, plus souvent utilisée pour l'esclavage sexuel, le travail forcé ou l'exploitation sexuelle commerciale par les trafiquants ou d'autres, ou pour l'extraction des organes ou tissus, incluant la maternité de substitution et le prélèvement d'ovocytes. La traite de personnes peut se produire à l'intérieur d'un pays ou au plan international. La traite de personnes représente un crime contre la personne, car il va à l'encontre du mouvement des droits de la victime causé par la coercition et l'exploitation commerciale. La traite de personnes est la traite des êtres humains et n'implique pas nécessairement le déplacement d'une personne à un autre endroit.

What is Stalking?

You are being stalked when a person repeatedly watches, follows or harasses you, making you feel afraid or unsafe. A stalker can be someone you know, a past boyfriend or girlfriend or a stranger. While the actual legal definition may vary, here are some examples of what stalkers may do:

- Show up at your home or work unannounced or uninvited.
- Send you unwanted texts, emails and voicemails.
- Leave unwanted items, gifts or flowers.
- Constantly call you and hang up.
- Use social networking sites and technology to track you.
- Spread rumors about you via the internet
- Make unwanted phone calls to you.
- Call your employer or professor.
- Wait at places you hang out.
- Damage your home, car or other property.

What is Human Trafficking?

Human trafficking is the trade in humans, most commonly for the purpose of sexual slavery, forced labour or commercial sexual exploitation for the trafficker or others, or for the extraction of organs or tissues, including surrogacy and ova removal. Human trafficking can occur within a country or internationally. Human trafficking is a crime against the person because of the violation of the victim's rights of movement through coercion and because of their commercial exploitation. Human trafficking is the trade in people and does not necessarily involve the movement of the person to another location.

The Cycle of Violence

Domestic abuse falls into a common pattern or cycle of violence.

- **Abuse** – Your abusive partner lashes out with aggressive, belittling, or violent behavior. The abuse is a power play designed to show you "who is boss".
- **Guilt** – After abusing you, your partner feels guilt, but not over what was done. They are more worried about the possibility of being caught and facing consequences for the abusive behavior.
- **Excuses** – Your abuser rationalizes what he or she has done. The person may come up with a string of excuses or blame you for the abusive behavior, anything to avoid taking responsibility.
- **"Normal" Behaviour** – The abuser does everything they can to regain control and keep the victim in the relationship. They may act as if nothing has happened, or they may turn on the charm. This peaceful honeymoon phase may give the victim hope that the abuser has really changed this time.
- **Fantasy and Planning** – The abuser begins to fantasize about abusing you again. They spend a lot of time thinking about what you've done wrong and how they'll make you pay. Then they make a plan for turning the fantasy of abuse into reality.
- **Set-up** – Your abuser sets you up and puts a plan in motion, creating a situation where they can justify abusing you.

Your abuser's apologies and loving gestures in between the episodes of abuse can make it difficult to leave. They may make you believe that you are the only person who can help them, that things will be different this time, and that they truly love you. However, the dangers of staying are very real.

Le cycle de la violence

La violence conjugale est classée sous un modèle courant ou un cycle de violence.

• **Les mauvais traitements** – Votre partenaire abusif se débâtit avec des comportements agressifs, dévalorisants et violents. Les mauvais traitements sont des jeux de pouvoir pour vous montrer « qui est le maître ».

• **La culpabilité** – Après vous avoir maltraité, votre partenaire se sent coupable, mais pas pour ce qui s'est passé. Il est plus préoccupé à s'inquiéter sur la possibilité de se faire prendre et être obligé à affronter les conséquences de ses comportements abusifs.

• **Les excuses** -- Votre agresseur rationalise sur ce qu'il a fait. Cette personne peut inventer une série d'excuses, ou elle peut vous accuser pour son comportement abusif, tout pour éviter de prendre ses responsabilités pour ses gestes.

• **Les comportements « normaux »** – L'agresseur fait tout pour reprendre le contrôle et garder la victime dans la relation. Il peut faire semblant que rien ne s'est passé, ou il peut avoir recours au charme. Cette phase de lune de miel tranquille peut donner l'impression à la victime que l'agresseur a vraiment changé cette fois.

• **La fantaisie et la planification** – L'agresseur commence à imaginer comment il peut vous maltraiter à nouveau. Il passe beaucoup de temps à penser à ce que vous avez fait de mal et comment il doit vous punir. Ensuite, il forme un plan pour transformer son rêve en réalité.

• **La mise en œuvre** – Votre agresseur met son plan à l'œuvre et vous tend un piège, créant alors une occasion pour justifier l'utilisation de violence envers vous.

Il peut être difficile de laisser son agresseur lorsqu'il présente ses excuses et offre de beaux gestes entre les épisodes de mauvais traitements. Ses gestes peuvent vous faire croire que vous êtes la seule personne à pouvoir l'aider, que les choses seront différentes cette fois, et qu'il vous aime vraiment. Cependant, les dangers de rester sont bien réels.

Conseils de sécurité

DANS DES SITUATIONS D'URGENCE

Si vous êtes à la maison et vous avez été menacé ou attaqué :

- N'allez pas dans la cuisine, car l'agresseur peut y trouver des armes, comme des couteaux.
- Restez loin des salles de bain, des garde-robes et des endroits restreints où l'agresseur peut vous piéger.
- Allez dans une chambre qui a une porte ou une fenêtre qui vous permet de vous échapper.
- Allez dans une chambre avec un téléphone pour que vous puissiez appeler pour de l'aide.
- Appelez 911.
- Pensez à un voisin ou un ami chez qui vous pouvez aller pour de l'aide.
- Appelez les services aux victimes 1 877 264-4208. Demandez-leur de vous aider à créer un plan de sécurité.

COMMENT SE PROTÉGER À LA MAISON

- Sachez où trouver de l'aide. Mémorisez les numéros de téléphone d'urgence.
- Gardez un téléphone dans une chambre qui se verrouille de l'intérieur.
- Si l'agresseur est déménagé, changez les serrures.
- Planifiez une voie de secours et enseignez-la à vos enfants.
- Pensez à l'endroit que vous iriez si vous vous enfuyez.
- Procurez-vous un numéro de téléphone non-inscrit à l'annuaire.
- Suivez un cours d'autodéfense.

COMMENT AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS

- Apprenez-leur à ne pas se mettre au milieu d'une dispute.
- Apprenez-leur à composer le 911.
- Si une ordonnance du tribunal est en place, fournissez une copie de l'ordonnance à la direction de l'école et au personnel en service de garde.

Safety Tips

IN AN EMERGENCY

If you are at home and you are being threatened or attacked:

- Stay away from the kitchen where the abuser can find weapons, like knives.
- Stay away from bathrooms, closets or small spaces where the abuser can trap you.
- Get to a room with a door or window to escape.
- Get to a room with a phone to call for help.
- Call 911.
- Think about a neighbour or friend you can run to for help.
- Call Victim Services 1-877-264-4208. Ask them to help you create a safety plan.

HOW TO PROTECT YOURSELF AT HOME

- Learn where to get help. Memorize emergency phone numbers.
- Keep a phone in a room you can lock from the inside.
- If the abuser has moved, change the locks.
- Plan an escape route and teach it to your children.
- Think about where you would go if you escaped.
- Get an unlisted phone number.
- Take a self-defense course.

HOW TO MAKE YOUR CHILDREN SAFER

- Teach them not to get in the middle of a fight.
- Teach them how to call 911.
- If there is a court order in place, provide a copy to the school principal and daycare provider.

HOW TO PROTECT YOURSELF OUTSIDE THE HOME

- Change your routine.
- Shop and bank at different locations and times.
- Cancel bank accounts you share.
- Keep your court order with you at all times.
- Keep a charged cell phone with you at all times.

HOW TO MAKE YOURSELF SAFER AT WORK

- Keep a copy of your court order at work.
- Give your employer a photo of the abuser.
- Don't go to lunch alone.
- Ask a co-worker or security guard to walk you to your car.

USING THE LAW TO HELP YOU

Protection or Restraining Orders

- Ask your local Victim Services Office to help you get a protection order. 1-877-264-4208

In most places, the judge can impose the following court orders:

- Order the abuser to stay away from you or your children.
- Order the police to come to your home while the abuser picks up personal belongings.
- Order the abuser to give guns to the police.

CRIMINAL PROCEEDINGS

- Show the Crown your court orders.
- Show the Crown medical records and/or pictures of your injuries.
- Tell the Crown about any witnesses to the injuries or abuse.

BE SAFE AT THE COURTHOUSE

- Bring a friend or relative with you to wait until your case is heard.
- Make sure you have your court order before you leave.
- Ask the judge to hold the abuser while you leave the court house, and leave immediately.
- If you think your abuser is following you from the court house, call police immediately.

COMMENT VOUS PROTÉGER À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE DOMICILE

- Changez vos habitudes.
- Effectuez vos courses et vos opérations bancaires à différents endroits et à différents temps.
- Annulez les comptes conjoints.
- Conservez une copie de votre ordonnance du tribunal en tout temps.
- Gardez votre cellulaire, avec une pile rechargée, avec vous et en tout temps.

COMMENT ÊTRE PLUS EN SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Gardez une copie de votre ordonnance du tribunal au travail.
- Donnez une photo de votre agresseur à votre employeur.
- N'allez pas déjeuner seul.
- Demandez à un collègue ou au garde de sécurité de vous accompagner à votre véhicule.

AVOIR LA LOI DE SON CÔTÉ

- Ordonnances de protection et de non-communication
- Demandez à votre bureau régional de services aux victimes de vous aider à obtenir une ordonnance de protection 1 877 264-4208

Dans la majorité des cas, le juge peut imposer les ordonnances suivantes :

- Ordonner l'agresseur à rester loin de vous et vos enfants.
- Ordonner un agent de police à être sur les lieux de votre domicile lorsque votre agresseur ramasse ses objets personnels.
- Ordonner votre agresseur à remettre ses armes à feu au corps policier.

PROCÉDURES CRIMINELLES

- Montrez vos ordonnances du tribunal au procureur de la Couronne.
- Montrez vos fiches médicales et/ou des photos de vos blessures au procureur de la Couronne.
- Dites au procureur de la Couronne qui étaient les témoins lors de vos blessures ou vos mauvais traitements.

SOYEZ EN SÉCURITÉ AU PALAIS DE JUSTICE

- Emmenez un ami ou un membre de votre famille pour qu'il attende avec vous le temps que votre cause soit entendue.
- Assurez-vous d'avoir vos ordonnances du tribunal avant de quitter votre domicile.
- Demandez au juge de retenir l'agresseur pour vous permettre de partir avant lui, puis partez immédiatement.
- Si vous croyez que votre agresseur vous poursuit, appelez la police immédiatement.

ANYONE CAN BE A VICTIM!

Victims can be of any age, sex, race, culture, religion, education, employment or marital status.

